



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E147387

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/02/2019  
40 000

Raison sociale : DESPIN ET FILS

16 BD VICTOR HUGO  
47700 CASTELJALOUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AGEN 415177609RC47

Siret : 415 177 609 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0009988 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 048218140001

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 048218140001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 05 53 93 03 31

Portable : 06 80 57 12 32

Site Internet : www.despin-chauffage-plomberie.fr

E-mail : despin-et-fils@orange.fr

Responsabilité légale :  
DESPIN FREDERIC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/09/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/09/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.